



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire	Robert Bérubé
Mme la Conseillère	Nathalie Desroches
MM les Conseillers	Nicholas Ouellet Alain Desjardins Pierre Lachaine Sarto Dubé René Royer

Mme Christiane Lemire, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

256.12.17

2. ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 par l'activité soccer
 - 4.3 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 pour le Focus
 - 4.4 Réaffectation/Reclassification budgétaire en prévision de la fin d'année financière 2017
5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 5.1 Appui municipal au Programme Accès-Loisirs Kamouraska
 - 5.2 Autoriser la directrice générale à mettre à zéro les comptes de taxes de moins de 5,00 \$
 - 5.3 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 5.4 Acceptation de la soumission par la société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. de deux (2) ans pour l'audit des états financiers de la municipalité de Saint-Pacôme
 - 5.5 Déneigement de la passerelle piétonnière du pont de La Pruchière pour la saison hivernale 2017-2018
 - 5.6 Nomination d'une citoyenne de la municipalité de Saint-Pacôme pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme)
 - 5.7 Résolution concernant la politique familiale
 - 5.8 Gel des salaires des élus municipaux de 2017 à 2021
 - 5.9 Retour sur la demande de permis pour couper un arbre de plus de 30 cm – PIIA – 169 @179, boulevard Bégin

6. Avis de motion et autres
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement no 324 concernant l'abolition du règlement numéro 114 et de tout autre règlement adopté relativement à l'objet au même sujet
8. Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus
9. Correspondance
10. Nouvelles Affaires
 - 10.1 Motion de félicitations à Louis-Philippe Lauzier
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

257.12.17

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits tel que lu et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

258.12.17

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017, totalisant une somme de **148 991,78 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal ;

259.12.17

4.2 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 par l'activité soccer

ATTENDU QU'en saison estivale la pratique du soccer est offerte à tous les jeunes de Saint-Pacôme à l'initiative de bénévoles et est entièrement gérée par eux (recrutement d'entraîneurs, horaires, achats d'équipement, etc.) ;

ATTENDU QUE cette activité s'autofinance essentiellement par les frais d'inscription qui sont réinvestis pour l'achat de matériel servant à l'activité ;

ATTENDU QUE le support apporté par la Municipalité à ce groupe de bénévoles est d'assurer le suivi comptable des revenus et dépenses associés à cette activité ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2017, l'activité soccer a généré un excédent de 440,71 \$ et que celui-ci doit servir exclusivement à l'activité soccer ;

ATTENDU QUE d'ici la fin de l'année 2017, aucune autre dépense n'est prévue pour l'activité soccer ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 440,71 \$ au «surplus affecté soccer» afin que celle-ci serve à l'activité soccer au cours de l'exercice financier de l'année 2018.

260.12.17

4.3 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 pour Le Focus

ATTENDU QUE le local Le Focus est offert aux jeunes de Saint-Pacôme et est entièrement géré par eux ;

ATTENDU QUE Le Focus s'autofinance essentiellement par la tenue d'activités qui sont réinvesties pour l'achat de matériel et pour faire des activités de loisirs ;

ATTENDU QUE le support apporté par la Municipalité à ce groupe de jeunes est d'assurer le suivi comptable des revenus et dépenses associés à cette activité ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2017, Le Focus a réalisé des activités afin de s'autofinancer ;

ATTENDU QUE d'ici la fin de l'année 2017, aucune autre dépense n'est prévue pour Le Focus ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le total du montant cumulé en 2017 au «surplus affecté Le Focus» afin que celui-ci serve pour Le Focus au cours de l'exercice financier de l'année 2018.

261.12.17

4.4 Réaffectation/Reclassification budgétaire en prévision de la fin d'année financière 2017

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la réaffectation budgétaire de 12 500 \$ suivante :

1 000 \$	de 03 31000 000 à 02 70120 522	Activités d'investissements Entretien et réparations du Centre communautaire
4 350 \$	de 03 31000 000 à 02 70150 429	Activités d'investissements Assurances Côte des Chats
7 150 \$	de 03 31000 000 à 02 70151 141	Activités d'investissements Rémunération camp de jour

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

262.12.17

5.1 Appui municipal au Programme Accès-Loisirs Kamouraska

ATTENDU QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme ;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du Programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 \$ libellé à l'ordre de Projection 16-35.

263.12.17

5.2 Autoriser la directrice générale à mettre à zéro les comptes de taxes de moins de 5,00 \$

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale Mme Christiane Lemire soit autorisée à mettre à zéro les comptes de taxes ayant un solde inférieur à 5,00 \$ pour l'année de taxation 2017.

264.12.17

5.3 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations

ATTENDU QUE les demandes et invitations suivantes ont été reçues depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

- Campagne Centraide 2017 au Kamouraska
- Club de Patinage Artistique de La Pocatière (partenaire, 30\$ bronze, 75\$ argent, 150\$ Or, 300\$ Prestige)
- Action Chômage Kamouraska inc – Carte de membre corporative à 50\$/année
- Demande de commandite pour la location du chalet de la Côte des chats pour le projet du Patrimoine vivant et du patrimoine bâti au profit du service des loisirs et des jeunes du Focus (175\$)
- Demande de commandite pour la location du centre communautaire pour le déjeuner du 10 décembre 2017 (175\$) des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme possède un budget limité pour les demandes d'aide financière et les invitations diverses ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit accordé ce qui suit :

- qu'une commandite de 175 \$ soit accordée pour la location du chalet de la Côte des Chats le 2 décembre 2017 pour le projet du Patrimoine vivant et du patrimoine bâti au profit du service des loisirs et des jeunes du Focus.
- qu'une commandite de 175 \$ soit accordée pour la location du centre communautaire pour le déjeuner des Chevaliers de Colomb le 10 décembre 2017 au profit des citoyens de Saint-Pacôme.

265.12.17

5.4 Acceptation de la soumission par la société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. de deux (2) ans (2017-2018) pour l'audit des états financiers de la municipalité de Saint-Pacôme

ATTENDU QUE le mandat de Mallette S.E.N.C.R.L. consistera à l'audit des opérations et des comptes des registres comptables, à la préparation des états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2018, tel que prescrit par le Ministère et la présentation des états financiers au conseil municipal ;

ATTENDU QUE le coût des travaux de reddition de comptes de même que le suivi des opérations de la Station Plein air font l'objet de mandats différents et ne sont pas inclus dans la présente soumission ;

ATTENDU QUE le travail d'audit sera conçu et exécuté selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et ce, en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

ATTENDU le contexte particulier du taux d'endettement, le suivi du fichier des dettes à maintenir à jour, l'expertise et l'ancienneté de Mallette ;

ATTENDU QUE les prix sont conditionnels à ce que la direction prépare le dossier d'audit selon la lettre pré-bilan qui sera acheminée avant le début des travaux.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. au montant de dix mille deux cent cinquante dollars (10 250 \$) pour l'année 2017, et dix mille cinq cents dollars (10 500\$) pour l'année financière 2018.

266.12.17

5.5 Déneigement de la passerelle piétonnière du pont de La Pruchière pour la saison hivernale 2017-2018

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de M. Gaétan Roussel au montant de 385,00 \$ pour faire le déneigement de la passerelle piétonnière du pont de La Pruchière pour la saison hivernale 2017-2018, payable en deux (2) versements égaux de cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (192,50\$), et ce, en décembre 2017 et février 2018.

267.12.17

5.6 Nomination d'une citoyenne de la Municipalité de Saint-Pacôme pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Hélène Lévesque soit nommée pour représenter les citoyens de Saint-Pacôme auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme, et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans.

268.12.17

5.7 Résolution concernant la politique familiale

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipale qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2017-2018 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Sarto Dubé conseiller, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018.

5.8 Gel des salaires des élus municipaux de 2017 à 2021

269.12.17

ATTENDU QUE les dépenses de la Municipalité de Saint-Pacôme ont connu des hausses significatives depuis les dernières années ;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont convenu d'un gel de leurs rémunérations et allocations de dépenses pour les années 2017 à 2021 ;

La conseillère Nathalie Desroches demande le vote :

Ont voté pour : Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, René Royer, Pierre Lachaine

Ont voté contre : Sarto Dubé et Nathalie Desroches

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents que les rémunérations et les allocations de dépenses attribuées aux élus municipaux soient gelées, et ce, pour les années 2017 à 2021 inclusivement.

270.12.17

5.9 Retour sur la demande de permis pour couper un arbre de plus de 30 cm PIIA – 169 @ 179, boulevard Bégin

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement nous a transmis le 9 novembre dernier une demande de permis pour couper un arbre de plus de 30 cm pour le 169 @ 179, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE la raison mentionnée sur la demande de permis pour justifier l'abattage de l'arbre était un réaménagement de cour ;

ATTENDU QUE le règlement 296 préconise la conservation des arbres matures ;

ATTENDU QUE le règlement 296 demande de remplacer les arbres coupés, par des arbres de même espèce et de bon calibre (5 cm de diamètre minimum), sauf s'il s'agit d'arbres à racines envahissantes tel que l'érable argenté, saule, peuplier ;

ATTENDU QUE le propriétaire a procédé à la coupe de l'arbre avant d'avoir obtenu l'autorisation du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement numéro 296 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale stipule que toute personne qui ne respecte pas les conditions d'approbation de sa demande de permis ou qui procède à des travaux sans permis commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 250 \$ pour une première infraction;

ATTENDU QU'à la séance du 14 novembre dernier le conseil a été informé que l'arbre aurait été abattu pour cause de dangerosité et qu'il a résolu que cette demande soit étudiée à nouveau par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en tenant compte des nouveaux éléments dans ce dossier (244.11.17) ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal de demander au propriétaire que preuve soit faite du danger représenté par cet arbre et d'obliger ce dernier à procéder à la plantation d'au moins un arbre de grande espèce ou de trois arbres de plus petites espèces sur son terrain, et ce, avant la fin du mois de juin 2018, sans quoi, l'amende de 250 \$ prévue au règlement numéro 296 lui sera imposée ;

Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote :

Ont voté pour : Alain Desjardins, Sarto Dubé, Pierre Lachaine, Nathalie Desroches

Ont voté contre : Nicholas Ouellet, René Royer

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE l'inspectrice municipale, Mme Hélène Lévesque n'émette pas le permis demandé étant donné que l'objet du permis n'existe plus;

QUE le propriétaire du 169 à 179 boulevard Bégin transmette à la Municipalité une attestation écrite et confirmée par une tierce personne compétente en la matière que l'arbre représentait un danger, ce qui a nécessité son abattage avant l'obtention du permis;

QU'afin de remplacer le saule mature qui a été abattu et qui atteignait une largeur d'environ 15 mètres, le propriétaire procède à la plantation, sur le terrain du 169 à 179 boulevard Bégin, d'un ou plusieurs arbres en respectant les conditions suivantes :

- Diamètre du tronc à la plantation : 5 cm ou plus ;
- Hauteur à maturité : 7 m ou plus ;
- Nombre d'arbres à planter selon la largeur à maturité (se référer à l'«Outil pour choisir le bon arbre ou arbuste» disponible en ligne sur le site d'Hydro-Québec) :

Largeur à maturité	Nombre à planter
10 mètres ou plus	1
5 à 9,9 m	2
3 à 4,9 m	3

- Selon l'espèce d'arbre, respect des distances de plantations mentionnées à l'article 4.4 du règlement de zonage (règlement no 57) ;
- Que le propriétaire soumette au conseil municipal, pour approbation, le plan de réaménagement de la cour arrière, et de la cour avant si des modifications y sont également prévues.

QUE si le propriétaire ne se conforme pas à ce qui précède avant le 30 juin 2018, l'amende de 250 \$ prévue au règlement 296 lors de l'exécution de travaux sans permis lui sera imposée.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7. RÈGLEMENTS

271.12.17

7.1 Adoption du règlement no 324 concernant l'abolition du règlement numéro 114 et de tout autre règlement adopté relativement au même sujet

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné le 14 novembre 2017 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que soit adopté le règlement no 324 concernant l'abolition du règlement numéro 114 et de tout autre règlement adopté relativement à l'objet au même sujet.

8. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus

Madame Christiane Lemire, directrice générale dépose l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus. Tout don, de toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 du Code d'éthique et de déontologie des élus doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, sur une base annuelle, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçus, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances :

- 1- Demande de raccordement au réseau d'égout municipal, Mme France Drapeau-Bérubé, 17, rue du Domaine St-Pacôme
- 2- Demande de commandite pour la location du centre communautaire pour le déjeuner du 10 décembre 2017 (175\$) des Chevaliers de Colomb

10. NOUVELLES AFFAIRES

a. Motion de félicitations à Louis-Philippe Lauzier

Le conseiller Nicholas Ouellet demande qu'une motion de félicitations soit transmise au coureur automobile Louis-Philippe Lauzier pour son titre de champion 2017 de la série Sport Compact Élite à l'Autodrome de Montmagny et pour sa sortie victorieuse à l'Autodrome de St-Eustache et à l'Autodrome de Chaudière Vallée-Jonction, et ce, dans la même classe de compétition.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

272.12.17

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 20.

Robert Bérubé
Maire

Christiane Lemire
Directrice générale

COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

256.12.17

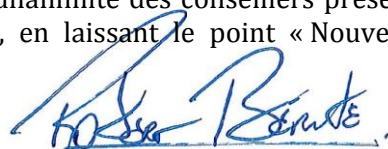
2. ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 par l'activité soccer
 - 4.3 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 pour le Focus
 - 4.4 Réaffectation/Reclassification budgétaire en prévision de la fin d'année financière 2017
5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 5.1 Appui municipal au Programme Accès-Loisirs Kamouraska
 - 5.2 Autoriser la directrice générale à mettre à zéro les comptes de taxes de moins de 5,00 \$
 - 5.3 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 5.4 Acceptation de la soumission par la société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. de deux (2) ans pour l'audition des états financiers de la municipalité de Saint-Pacôme
 - 5.5 Déneigement de la passerelle piétonnière du pont de La Pruchière pour la saison hivernale 2017-2018
 - 5.6 Nomination d'une citoyenne de la municipalité de Saint-Pacôme pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme)
 - 5.7 Résolution concernant la politique familiale
 - 5.8 Gel des salaires des élus municipaux de 2017 à 2021
 - 5.9 Retour sur la demande de permis pour couper un arbre de plus de 30 cm – PIIA – 169 @179, boulevard Bégin

6. Avis de motion et autres
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement no 324 concernant l'abolition du règlement numéro 114 et de tout autre règlement adopté relativement à l'objet au même sujet
8. Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus
9. Correspondance
10. Nouvelles Affaires
 - 10.1 Motion de félicitations à Louis-Philippe Lauzier
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201__

Christiane Lemire, directrice générale


COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

257.12.17

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits tel que lu et sans suivi à faire.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201__

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

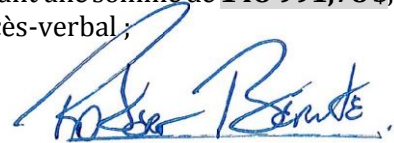
Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

258.12.17

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017, totalisant une somme de **148 991,78 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal ;



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201__

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

259.12.17

4.2 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 par l'activité soccer

ATTENDU QU'en saison estivale la pratique du soccer est offerte à tous les jeunes de Saint-Pacôme à l'initiative de bénévoles et est entièrement gérée par eux (recrutement d'entraîneurs, horaires, achats d'équipement, etc.) ;

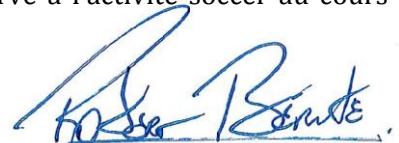
ATTENDU QUE cette activité s'autofinance essentiellement par les frais d'inscription qui sont réinvestis pour l'achat de matériel servant à l'activité ;

ATTENDU QUE le support apporté par la Municipalité à ce groupe de bénévoles est d'assurer le suivi comptable des revenus et dépenses associés à cette activité ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2017, l'activité soccer a généré un excédent de 440,71 \$ et que celui-ci doit servir exclusivement à l'activité soccer ;

ATTENDU QUE d'ici la fin de l'année 2017, aucune autre dépense n'est prévue pour l'activité soccer ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 440,71 \$ au «surplus affecté soccer» afin que celle-ci serve à l'activité soccer au cours de l'exercice financier de l'année 2018.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

260.12.17

4.3 Affectation d'un surplus accumulé en 2017 pour Le Focus

ATTENDU QUE le local Le Focus est offert aux jeunes de Saint- Pacôme et est entièrement géré par eux ;

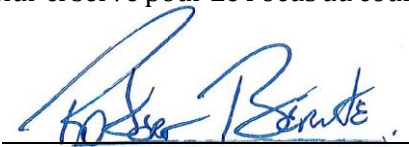
ATTENDU QUE Le Focus s'autofinance essentiellement par la tenue d'activités qui sont réinvesties pour l'achat de matériel et pour faire des activités de loisirs ;

ATTENDU QUE le support apporté par la Municipalité à ce groupe de jeunes est d'assurer le suivi comptable des revenus et dépenses associés à cette activité ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2017, Le Focus a réalisé des activités afin de s'autofinancer ;

ATTENDU QUE d'ici la fin de l'année 2017, aucune autre dépense n'est prévue pour Le Focus ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le total du montant cumulé en 2017 au «surplus affecté Le Focus» afin que celui-ci serve pour Le Focus au cours de l'exercice financier de l'année 2018.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

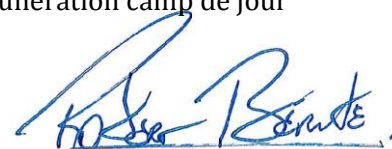
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

261.12.17 4.4 Réaffectation/Reclassification budgétaire en prévision de la fin d'année financière 2017

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la réaffectation budgétaire de 12 500 \$ suivante :

1 000 \$	de 03 31000 000 à 02 70120 522	Activités d'investissements Entretien et réparations du Centre communautaire
4 350 \$	de 03 31000 000 à 02 70150 429	Activités d'investissements Assurances Côte des Chats
7 150 \$	de 03 31000 000 à 02 70151 141	Activités d'investissements Rémunération camp de jour



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

262.12.17

5.1 Appui municipal au Programme Accès-Loisirs Kamouraska

ATTENDU QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme ;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du Programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25, 00 \$ libellé à l'ordre de Projektion 16-35.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

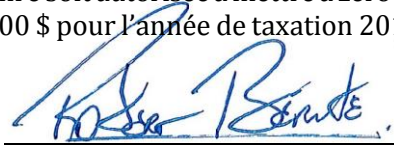
**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

263.12.17

5.2 Autoriser la directrice générale à mettre à zéro les comptes de taxes de moins de 5,00 \$

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale Mme Christiane Lemire soit autorisée à mettre à zéro les comptes de taxes ayant un solde inférieur à 5,00 \$ pour l'année de taxation 2017.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201__

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

264.12.17

5.3 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations

ATTENDU QUE les demandes et invitations suivantes ont été reçues depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

- 3- Campagne Centraide 2017 au Kamouraska
- 4- Club de Patinage Artistique de La Pocatière (partenaire, 30\$ bronze, 75\$ argent, 150\$ Or, 300\$ Prestige
- 5- Action Chômage Kamouraska inc – Carte de membre corporative à 50\$/année
- 6- Demande de commandite pour la location du chalet de la Côte des chats pour le projet du Patrimoine vivant et du patrimoine bâti au profit du service des loisirs et des jeunes du Focus (175\$)
- 7- Demande de commandite pour la location du centre communautaire pour le déjeuner du 10 décembre 2017 (175\$) des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme possède un budget limité pour les demandes d'aide financière et les invitations diverses ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit accordé ce qui suit :

- qu'une commandite de 175 \$ soit accordée pour la location du chalet de la Côte des Chats le 2 décembre 2017 pour le projet du Patrimoine vivant et du patrimoine bâti au profit du service des loisirs et des jeunes du Focus.
- qu'une commandite de 175 \$ soit accordée pour la location du centre communautaire pour le déjeuner des Chevaliers de Colomb le 10 décembre 2017 au profit des citoyens de Saint-Pacôme.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201__

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

265.12.17 5.4 Acceptation de la soumission par la société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. de deux (2) ans (2017-2018) pour l'audit des états financiers de la municipalité de Saint-Pacôme

ATTENDU QUE le mandat de Mallette S.E.N.C.R.L. consistera à l'audit des opérations et des comptes des registres comptables, à la préparation des états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2018, tel que prescrit par le Ministère et la présentation des états financiers au conseil municipal ;

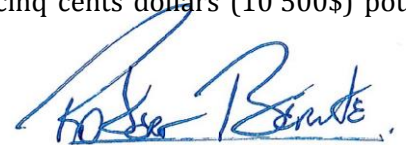
ATTENDU QUE le coût des travaux de reddition de comptes de même que le suivi des opérations de la Station Plein air font l'objet de mandats différents et ne sont pas inclus dans la présente soumission ;

ATTENDU QUE le travail d'audit sera conçu et exécuté selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et ce, en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

ATTENDU le contexte particulier du taux d'endettement, le suivi du fichier des dettes à maintenir à jour, l'expertise et l'ancienneté de Mallette ;

ATTENDU QUE les prix sont conditionnels à ce que la direction prépare le dossier d'audit selon la lettre pré-bilan qui sera acheminée avant le début des travaux.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. au montant de dix mille deux cent cinquante dollars (10 250 \$) pour l'année 2017, et dix mille cinq cents dollars (10 500\$) pour l'année financière 2018.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

266.12.17

5.5 Déneigement de la passerelle piétonnière du pont de La Pruchière pour la saison hivernale 2017-2018

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de M. Gaétan Roussel au montant de 385,00 \$ pour faire le déneigement de la passerelle piétonnière du pont de La Pruchière pour la saison hivernale 2017-2018, payable en deux (2) versements égaux de cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (192,50\$), et ce, en décembre 2017 et février 2018.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

267.12.17

5.6 Nomination d'une citoyenne de la Municipalité de Saint-Pacôme pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Hélène Lévesque soit nommée pour représenter les citoyens de Saint-Pacôme auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme, et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

268.12.17

5.7 Résolution concernant la politique familiale

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipale qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2017-2018 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Sarto Dubé conseiller, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

269.12.17

5.8 Gel des salaires des élus municipaux de 2017 à 2021

ATTENDU QUE les dépenses de la Municipalité de Saint-Pacôme ont connu des hausses significatives depuis les dernières années ;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont convenu d'un gel de leurs rémunérations et allocations de dépenses pour les années 2017 à 2021 ;

La conseillère Nathalie Desroches demande le vote :

Ont voté pour : Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, René Royer, Pierre Lachaine

Ont voté contre : Sarto Dubé et Nathalie Desroches

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents que les rémunérations et les allocations de dépenses attribuées aux élus municipaux soient gelées, et ce, pour les années 2017 à 2021 inclusivement.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

270.12.17

**5.9 Retour sur la demande de permis pour couper un arbre de plus de 30 cm
PIIA - 169 @ 179, boulevard Bégin**

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement nous a transmis le 9 novembre dernier une demande de permis pour couper un arbre de plus de 30 cm pour le 169 @ 179, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE la raison mentionnée sur la demande de permis pour justifier l'abattage de l'arbre était un réaménagement de cour ;

ATTENDU QUE le règlement 296 préconise la conservation des arbres matures ;

ATTENDU QUE le règlement 296 demande de remplacer les arbres coupés, par des arbres de même espèce et de bon calibre (5 cm de diamètre minimum), sauf s'il s'agit d'arbres à racines envahissantes tel que l'érable argenté, saule, peuplier ;

ATTENDU QUE le propriétaire a procédé à la coupe de l'arbre avant d'avoir obtenu l'autorisation du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement numéro 296 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale stipule que toute personne qui ne respecte pas les conditions d'approbation de sa demande de permis ou qui procède à des travaux sans permis commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 250 \$ pour une première infraction;

ATTENDU QU'à la séance du 14 novembre dernier le conseil a été informé que l'arbre aurait été abattu pour cause de dangerosité et qu'il a résolu que cette demande soit étudiée à nouveau par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en tenant compte des nouveaux éléments dans ce dossier (244.11.17) ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal de demander au propriétaire que preuve soit faite du danger représenté par cet arbre et d'obliger ce dernier à procéder à la plantation d'au moins un arbre de grande espèce ou de trois arbres de plus petites espèces sur son terrain, et ce, avant la fin du mois de juin 2018, sans quoi, l'amende de 250 \$ prévue au règlement numéro 296 lui sera imposée ;

Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote :

Ont voté pour : Alain Desjardins, Sarto Dubé, Pierre Lachaine, Nathalie Desroches

Ont voté contre : Nicholas Ouellet, René Royer

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE l'inspectrice municipale, Mme Hélène Lévesque n'émette pas le permis demandé étant donné que l'objet du permis n'existe plus;

QUE le propriétaire du 169 à 179 boulevard Bégin transmette à la Municipalité une attestation écrite et confirmée par une tierce personne compétente en la matière que l'arbre représentait un danger, ce qui a nécessité son abattage avant l'obtention du permis;

QU'afin de remplacer le saule mature qui a été abattu et qui atteignait une largeur d'environ 15 mètres, le propriétaire procède à la plantation, sur le terrain du 169 à 179 boulevard Bégin, d'un ou plusieurs arbres en respectant les conditions suivantes :

- Diamètre du tronc à la plantation : 5 cm ou plus ;
- Hauteur à maturité : 7 m ou plus ;
- Nombre d'arbres à planter selon la largeur à maturité (se référer à l'«Outil pour choisir le bon arbre ou arbuste» disponible en ligne sur le site d'Hydro-Québec) :

Largeur à maturité	Nombre à planter
10 mètres ou plus	1
5 à 9,9 m	2
3 à 4,9 m	3

- Selon l'espèce d'arbre, respect des distances de plantations mentionnées à l'article 4.4 du règlement de zonage (règlement no 57).



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

271.12.17 7.1 Adoption du règlement no 324 concernant l'abolition du règlement numéro 114 et de tout autre règlement adopté relativement au même sujet

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné le 14 novembre 2017 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que soit adopté le règlement no 324 concernant l'abolition du règlement numéro 114 et de tout autre règlement adopté relativement à l'objet au même sujet.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

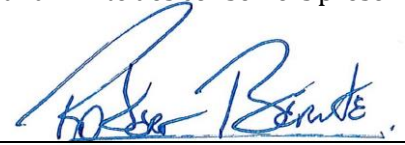
**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

272.12.17

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 20.



Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017 à laquelle étaient présents, monsieur le maire Robert Bérubé, madame la conseillère Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer.

Robert Bérubé, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Christiane Lemire, directrice générale

